

COMMUNE DE FROHMUHL



Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Date de convocation : 05/04/2024 L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à 20 h 15
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Monsieur Didier FOLLENIUS

Date d'affichage : 15 et 17 avril 2024 Secrétaire de la séance : Monsieur Jérémy KURTZ

Membres en exercice : 10 **Présents :** Didier FOLLENIUS, Christine NISS, Guillaume PEIFER, Véronique MERTZ, Muriel HERRMANN, Marc-Antoine BAUDINET, Jérémy KURTZ, Emilie VERCLEYEN

Présents : 8

Votants : 10

Représentés: Dominique THELLYERE, Rodolphe SCHAEFFER

Excusés:

Absents:

Ordre du jour:

01. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 DECEMBRE 2023
02. COMPTE DE GESTION 2023 - TELEDISTRIBUTION
03. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - TELEDISTRIBUTION
04. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 - TELEDISTRIBUTION
05. BUDGET PRIMITIF 2024 - TELEDISTRIBUTION
06. COMPTE DE GESTION 2023 - RESTAURANT
07. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - RESTAURANT
08. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 - RESTAURANT
09. BUDGET PRIMITIF 2024 - RESTAURANT
10. COMPTE DE GESTION 2023 - COMMUNE
11. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE
12. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 - COMMUNE
13. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024
14. BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE
15. ACQUISITION DE TERRAINS (Rue de Struth)
16. MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT - RENOVATION ET EXTENSION DU FOYER ET GITE
- AMENAGEMENT D'UNE AIRE INTERGENERATIONNELLE
17. INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES
18. TRAVAUX DE CONSOLIDATION D'UN CHEMIN - RUE DES ECOLES
19. DEMANDE DE SUBVENTION - RAVALEMENT DES FACADES
20. PAIEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024
21. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TOURISME
22. RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN
2022
23. DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE (DECI) - MODALITES DES CONTRÔLES
TECHNIQUES DES POINTS D'EAU INCENDIE
24. DIVERS

M. le Maire démarre la séance à 20 h 15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il indique les représentés et leur représentant Dominique THELLYERE par Didier FOLLENIUS, Rodolphe SCHAEFFER par Guillaume PEIFER.

Le quorum est de 6. Celui-ci étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Désignation du secrétaire de Séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Jérémy KURTZ comme secrétaire de séance.

Délibérations du conseil:

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 DECEMBRE 2023 - DEL_2024_001

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 11 décembre 2023.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - TELEDISTRIBUTION - DEL_2024_002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget unique du service de télédistribution de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - TELEDISTRIBUTION - DEL_2024_003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif du service de télédistribution de l'exercice 2023 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 035.84		21 165.75		48 201.59
Opérations exercice	1 049.56	3 633.56	7 189.30	7 156.83	8 238.86	10 790.39
Total	1 049.56	30 669.40	7 189.30	28 322.58	8 238.86	58 991.98
Résultat de clôture		29 619.84		21 133.28		50 753.12
Restes à réaliser						
Total cumulé		29 619.84		21 133.28		50 753.12
Résultat définitif		29 619.84		21 133.28		50 753.12

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Maire s'est abstenu du vote et a quitté la salle)

Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	----------	------------	-----------------

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - TELEDISTRIBUTION - DEL_2024_004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 21 133.28

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	21 165.75
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	

DEFICIT	-32.47
Résultat cumulé au 31/12/2023	21 133.28
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	21 133.28
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	21 133.28
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - TELEDISTRIBUTION - DEL_2024_005

Le Maire présente le rapport du budget:

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du service de télédistribution de la Commune de Frohmuhl,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Frohmuhl pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 60 123.12 Euros

En dépenses à la somme de : 60 123.12 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

011	Charges à caractère général	22 103.28
67	Charges exceptionnelles	400.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		26 503.28

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	5 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	21 133.28
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		26 503.28

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	24 749.84
23	Immobilisations en cours	8 000.00
020	Dépenses imprévues	500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		33 619.84

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	29 619.84
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		33 619.84

ADOPTE A LA MAJORITE

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - RESTAURANT - DEL_2024_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget unique du service restaurant de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - RESTAURANT - DEL_2024_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	42 938.66				42 938.66	
Opérations exercice		16 165.88	4 087.36	20 242.00	4 087.36	36 407.88
Total	42 938.66	16 165.88	4 087.36	20 242.00	47 026.02	36 407.88
Résultat de clôture	26 772.78			16 154.64	10 618.14	
Restes à réaliser						
Total cumulé	26 772.78			16 154.64	10 618.14	
Résultat définitif	26 772.78			16 154.64	10 618.14	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Maire s'est abstenu du vote et a quitté la salle)

Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	----------	------------	-----------------

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 - RESTAURANT - DEL_2024_008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 16 154.64

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	11 500.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	16 154.64
Résultat cumulé au 31/12/2023	16 154.64
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	16 154.64
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	16 154.64
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - RESTAURANT - DEL_2024_009

Le Maire présente le rapport du budget.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du service restaurant de la Commune de Frohmuhl,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Frohmuhl pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 60 972.78 Euros

En dépenses à la somme de : 60 972.78 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 810.00
023	Virement à la section d'investissement	4 690.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 500.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	11 500.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 500.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	6 000.00
23	Immobilisations en cours	3 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 200.00
001	Solde d'exécution section investissement	26 772.78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		49 472.78

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	21 628.14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	16 154.64
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 690.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		49 472.78

ADOPTE A LA MAJORITE

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - COMMUNE - DEL_2024_010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE - DEL_2024_011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 334.02		6 986.34		31 320.36
Opérations exercice	168 864.05	166 594.23	259 481.67	303 464.16	428 345.72	470 058.39
Total	168 864.05	190 928.25	259 481.67	310 450.50	428 345.72	501 378.75
Résultat de clôture		22 064.20		50 968.83		73 033.03
Restes à réaliser						
Total cumulé		22 064.20		50 968.83		73 033.03
Résultat définitif		22 064.20		50 968.83		73 033.03

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Maire s'est abstenu du vote et a quitté la salle)

Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	----------	------------	-----------------

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 - COMMUNE - DEL_2024_012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 50 968.83

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	6 986.34
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	77 956.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	43 982.49
Résultat cumulé au 31/12/2023	50 968.83
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	50 968.83
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	50 968.83
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE - DEL_2024_013

Par délibération du 12 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2023 à :

TFPB : 31,17 %
TFPNB : 73,87%
THRS : 11,10 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TFPB : 31,17 %
TFPNB : 73,87 %
THRS : 11,10 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE - DEL_2024_014

Le Maire présente le rapport du budget.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Frohmuhl,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Frohmuhl pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 463 178.83 Euros
En dépenses à la somme de : 463 178.83 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	82 318.83
012	Charges de personnel et frais assimilés	64 760.00
014	Atténuations de produits	13 000.00
65	Autres charges de gestion courante	48 300.00
656		2 000.00
66	Charges financières	3 600.00
67	Charges spécifiques	500.00
023	Virement à la section d'investissement	9 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		223 978.83

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	11 510.00
73	Impôts et taxes	62 300.00
74	Dotations et participations	66 300.00

75	Autres produits de gestion courante	32 600.00
77	Produits spécifiques	300.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	50 968.83
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		223 978.83

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	500.00
21	Immobilisations corporelles	57 000.00
23	Immobilisations en cours	114 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	67 700.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		239 200.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	125 600.00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 225.80
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 610.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200.00
021	Virement de la section de fonctionnement	9 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500.00
001	Solde d'exécution section investissement	22 064.20
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		239 200.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS (Rue de Struth) - DEL_2024_015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une zone « 2AU » est prévue au PLUi dans la rue de Struth.

Pour desservir convenablement cette zone, il faudra prévoir une voirie d'une certaine largeur.

Pour ceci, il est nécessaire d'acquérir du terrain appartenant au propriétaire jouxtant la zone.

Il convient donc d'acquérir les terrains ; section 01, parcelles 216 et 352/210

- Vu la délibération du 13 octobre 2023 décidant l'arpentage et le bornage des terrains,

- Vu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'acquisition des parcelles de terrain ci-après cadastrées à FROHMUHL :

- Section 1 - N°216 - Village - d'une contenance de 1,58 ares,
- Section 1 - N°352/210 - Village - d'une contenance de 9,96 ares, soit 11,54 ares en totalité,

* inscrites aux noms de :

HUTER Véronique, GERARD Christian, GERARD Hervé, NISSLE Anaïs, NISSLE Florian, WENDLING Anne, WENDLING Vincent, WENDLING Xavier, NISSLE Monique, NISSLE Antoinette, KILHOFFER Christiane, HEINTZ Elisabeth, ZWIEBEL Gérard, DIEBOLT Germaine, MUCKLI Gertrude, BETSCH Nicole, BAUER Charles, GERARD Marcel et WENDLING Jean-Georges,

* au prix global de 11 540 € (onze mille cinq cent quarante euros), soit 1 000,00 € l'are,

- de prendre à charge les frais notariaux correspondants,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT - RENOVATION ET EXTENSION DU FOYER ET GITE - AMENAGEMENT D'UNE AIRE INTERGENERATIONNELLE - DEL_2024_016

Par délibération n°2023_025 du 12 avril 2023, le Conseil Municipal a adopté un plan de financement prévisionnel pour les travaux de rénovation et extension du foyer et gîte, et l'aménagement d'une aire intergénérationnelle.

Depuis cette date, le chiffrage des subventions se précise.

Il y a donc lieu d'actualiser le plan de financement prévisionnel de ces travaux.

- **Vu** la délibération n°2023_003 du 25 janvier 2023,
- **Vu** la délibération n°2023_025 du 12 avril 2023,
- **Vu** le projet de rénovation et extension du foyer et gîte, et l'aménagement d'une aire intergénérationnelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter** le plan de financement prévisionnel suivant :

PARTIE GITE

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT	% Montant brut
Gros œuvre - Démolition	12 448 €	Europe : FEDER ou FEADER	132 108 €	33,87 %
Charpente	85 000 €	Etat : Fonds vert	10 000 €	2,56 %
Couverture	29 000 €	Région : Meublé	40 000 €	10,25%
Menuiserie extérieure	18 700 €	CEA : AMI Tourisme de proximité	100 000 €	25,63 %
Sols	16 400 €	Climaxion	30 000 €	7,69 %
Plâtrerie - isolation	19 000 €			
Menuiserie intérieure	46 850 €			
Peinture	9 000 €	Autofinancement	78 026,80 €	20,00 %
Electricité – sanitaire - chauffage	72 000 €			
Equipement cuisine				
TOTAL TRAVAUX	308 398 €			
Etudes	46 270 €			
TOTAL ETUDES	46 270 €			
SOUS TOTAL	354 668 €			
Imprévus 10%	35 466,80 €			
TOTAL GITE	390 134,80 €		390 134,80 €	100 %

PARTIE FOYER COMMUNAL

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT	%
Gros œuvre - Démolition	79 552 €	Etat : DETR	193 912 €	42,48 %
Charpente		Etat : Fonds vert	101 280 €	22,18 %
Couverture		Région : Climaxion	70 000 €	15,34 %
Menuiserie extérieure	13 300 €			
Sols	19 600 €			
Plâtrerie - isolation	19 000 €	Autofinancement	91 299,20 €	20,00 %
Menuiserie intérieure	29 150 €			
Peinture	13 000 €			
Electricité – sanitaire - chauffage	121 000 €			
Equipped cuisine	66 000 €			
TOTAL TRAVAUX	360 602 €			
Etudes	54 390 €			
TOTAL ETUDES	54 390 €			
SOUS TOTAL	414 992 €			
Imprévus 10%	41 499,20 €			
TOTAL FOYER	456 491,20 €		456 491,20 €	100 %

PARTIE AIRE DE JEUX INTERGÉNÉRATIONNELLE

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT	%
Travaux préparatoires	1 900 €	Etat : DETR	150 613 €	48,08 %
Sécurisation du site	97 513 €	Région : Dispositif Cadre de vie :	100 000 €	31,92 %
Aire de jeux	43 277 €			
Aire de fitness	60 750 €			
Aire de pétanque	3 633 €			
Aire multisports	49 924 €	Autofinancement :	62 654,18 €	20,00 %
Aménagement paysager	14 230 €			
TOTAL TRAVAUX	271 227 €			
Honoraires (MO) 5%	13 561,35 €			
TOTAL ETUDES	13 561,35 €			
SOUS TOTAL	284 788,35 €			
Imprévus 10%	28 478,83 €			
TOTAL AIRE	313 267,18 €		313 267,18 €	100 %

TOTAL PROJET (Gite + Foyer + Aire)	1 159 893,18 €	TOTAL PROJET (Gite + Foyer + Aire)	1 159 893,18 €	100%
---	-----------------------	---	-----------------------	-------------

PLAN DE FINANCEMENT RECAPITULATIF

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT	% du projet
Travaux	940 227,00 €	Europe : FEDER ou FEADER	132 108 €	11,39%
		Etat : DETR	344 525 €	29,70%
		Etat : Fonds vert	111 280 €	9,60 %
		Région : Meublés	40 000 €	3,45%
Honoraires (MO, contrôle technique, SPS, etc)	114 221,35 €	Région : Cadre de vie	100 000 €	8,62%
Imprévus 10 %	105 444,83 €	Région : Climaxion	100 000 €	8,62%
		CEA : AMI Tourisme de proximité	100 000 €	8,62%
		Autofinancement	231 980,18 €	20,00%
TOTAL	1 159 893,18 €	TOTAL	1 159 893,18 €	100%

- **d'autoriser** le Maire :
 - * à solliciter sur la base du plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus
 - une DETR 2024
 - un Fonds vert
 - un fond Europe (FEDER et FEADER)
 - des aides de la Région (Meublés, Cadre de vie et Climaxion)
 - une aide du CeA (AMI-Tourisme de proximité)
 - toute autres aides qui pourraient être obtenues par ailleurs
 - * à signer tout document afférent à ces demandes

Madame Mertz Véronique a voté pour :

- afin de pouvoir poursuivre les démarches nécessaires (demande de permis de construire entre autres...) aux demandes de subventions,
- mais sous condition qu'un récapitulatif des subventions accordées soit présenté au Conseil Municipal avant le démarrage de l'opération.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstentions : 1 Baudinet
-------------	----------	------------	--------------------------

OBJET : INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES - DEL_2024_017

Pour assurer la sécurité des citoyens, Monsieur le Maire propose une opération d'aménagement de sécurité routière sur la route départementale qui consiste en l'installation de radars pédagogiques avec affichage des vitesses.

- **Vu** la grande vitesse des véhicules traversant le village,
- **Vu** les devis pour l'installation de radars pédagogiques,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à une opération de sécurité routière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de faire installer des radars pédagogiques avec affichage des vitesses sur la route départementale,
- **approuve** le plan de financement ci-après :

Dépenses	€ HT	Recette	HT	%
Installation des radars	4 206,00	CeA-Amende de police	1 850,64	40
Dépenses imprévues 10%	420,60	Fonds propres	2 775,96	60
Total	4 626,60		4 626,60	100

- **sollicite** l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre des amendes de police et toute autres aides qui pourraient être obtenues par ailleurs,
- **charge** le Maire à élaborer les dossiers nécessaires,
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs de 2024
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : TRAVAUX DE CONSOLIDATION D'UN CHEMIN - RUE DES ECOLES - DEL_2024_018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de consolider le chemin situé au début de la rue des Ecoles. Ce chemin est difficilement praticable actuellement. Ces travaux de décaissage et de rajout de calcaire sont estimés à 1 300 € TTC environ.

- **Vu** l'état actuel du chemin,
- **Vu** l'estimation des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de reporter la décision en attendant d'autres propositions de consolidation plus durables dans le temps.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - RAVALEMENT DES FACADES - DEL_2024_019

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de monsieur Traxsel Fabien, habitant au 23 rue de la Montagne à Frohmuhl, demandant une participation financière pour la rénovation des façades de sa maison.

Vu que la commune n'a pas instauré de subvention pour le ravalement des façades et afin de préserver l'équité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas participer financièrement à cette rénovation des façades.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : PAIEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024 - DEL_2024_020

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu l'article 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire du 25/01/2024,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 27/09/2018 approuvé par délibérations concordantes par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes de la Communauté de Communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte** l'attribution de compensation d'un montant de 13 175,31 € répartie comme suit :
 - AC Fonctionnement : 12 686,00 €
 - AC Investissement : 489,31 €
- **décide** de payer l'AC Fonctionnement en 8 fois entre avril et décembre 2024.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TOURISME - DEL_2024_021

La Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre propose aux communes membres de désigner un correspondant tourisme afin de contribuer ensemble au rayonnement de notre localité et de notre territoire.

Le rôle du correspondant tourisme sera :

- de faire remonter à la CCHLPP toute information pour la mise en avant de la commune en termes de communication et diffusion sur le site de la Communauté de Communes, leur agenda des manifestations, leurs brochures, leurs réseaux sociaux (9000 abonnés) et leurs trois bornes tactiles (La Petite Pierre, Bouxwiller et Ingwiller)
- de relayer à la commune et à ses acteurs (associations, sites touristiques, entreprises touristiques...) les informations utiles fournies par l'Office de Tourisme (documents de communication...)

Considérant l'unique candidature à ce poste de M. PEIFER Guillaume,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** comme correspondant tourisme Monsieur PEIFER Guillaume.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2022 - DEL_2024_022

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2022 du SDEA sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

otants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	-----------	------------	-----------------

OBJET : DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE (DECI) - MODALITES DES CONTRÔLES TECHNIQUES DES POINTS D'EAU INCENDIE - DEL_2024_023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4 et R.2225-1 à 10 ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) ;

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de Frohmuhl sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de Frohmuhl ;

Considérant l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- charge M. le Maire à rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- décide de faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics par le SIVOM de la Haute Moder sis à Wingen-sur-Moder, et charge M. le Maire de s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés ;
- charge M. le Maire à réaliser des conventions avec les propriétaires de PEI privés.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Maire clôture la séance.

Secrétaire :
Jérémy KURTZ

Maire
Didier FOLLENIUS